
NOTICE D'INFORMATION A L'ATTENTION DES ENFANTS, ADOLESCENTS ET DE LEUR FAMILLE.

Le professionnel qui vous accompagne, que vous rencontrez pour répondre à votre demande de soins ou d'aide, souhaite solliciter l'Instance Locale de Concertation (ILC).

Cette instance rassemble les professionnels intervenants directement ou indirectement auprès de vous, ou de votre enfant, dans le but de faciliter les liens entre eux, permettre une analyse clinique et pluridisciplinaire de la situation, de coordonner des interventions et de tenter de prévenir tout risque de complexité ou d'aggravation de la situation.

Si vous en êtes d'accord, une réunion clinique sera organisée à cette fin. Cette réunion réunira les professionnels intervenant dans votre accompagnement, ou celle de votre enfant, ainsi que des professionnels susceptibles d'intervenir dans l'avenir ou encore ayant une expertise particulière susceptible d'éclairer votre situation. Au terme de cette rencontre, des récits et des réflexions de chacun, des préconisations seront construites en concertation.

Ce dispositif concerne donc les professionnels exerçant en libéral ou en institution et appartenant aux secteurs sanitaires, médico-sociaux, sociaux, judiciaires ainsi que de la petite enfance, de l'enseignement et de l'insertion.

Au cours de cette instance, des informations pourront être échangées tout en respectant le secret médical. Tout professionnel, quel que soit son statut, sa mission ou sa fonction, participant aux Instances Locales de Concertation (ILC) est soumis à l'obligation de discrétion professionnelle et au secret professionnel, c'est-à-dire à l'obligation de protéger la vie privée des personnes dont la situation est soumise à la concertation.

Cette obligation de confidentialité est valable pendant la durée de l'ILC et au-delà, sans limite de temps. La violation du droit au respect de la vie privée, du secret professionnel et du secret médical, par le participant peut entraîner des poursuites et sanctions.

Aucun renseignement ne pourra être transmis sans votre accord. Vous pouvez, à tout moment conformément à la réglementation européenne (RGPD) du 25/05/2018, avoir un droit d'accès, de rectification, d'effacement et de limitation de vos données en écrivant à :

- Association RAP 31 - 16 rue Pierre Paul Riquet, 31000 TOULOUSE
Tél 05.61 51 41 40 Fax 05.34.46 23 28 - Mail reseau.rap31@gmail.com.